

Voici les étapes qui doivent habituellement être franchies pour acquérir une servitude enregistrée et les documents que le propriétaire immobilier doit transmettre aux fins de traitement par Hydro Ottawa. **Veillez noter que toute demande doit être transmise en ligne au moyen du lien ci-dessous.**

1. Le propriétaire doit faire réaliser l'arpentage du terrain. Le plan d'arpentage doit comprendre les parcelles nécessaires pour répondre aux exigences d'Hydro Ottawa en matière de servitudes, telles que déterminées par le gestionnaire du projet et/ou par la configuration client.
2. Avant tout dépôt aux autorités compétentes, le propriétaire/l'arpenteur doit soumettre le plan d'arpentage préliminaire à Hydro Ottawa en vue d'obtenir des commentaires, puis l'approbation du gestionnaire de projet et/ou du service de gestion des dossiers.
3. Le propriétaire/l'arpenteur doit résoudre les enjeux soulevés dans les commentaires relativement au plan d'arpentage préliminaire, et ce, à la satisfaction d'Hydro Ottawa.
4. L'arpenteur du propriétaire doit poser des repères en métal (si requis) et prendre des dispositions pour le dépôt du plan au bureau d'enregistrement immobilier.
5. Hydro Ottawa fournira son modèle de servitude indépendante qui devra être utilisé par l'avocat du propriétaire. Veuillez noter qu'Hydro Ottawa n'acceptera aucune modification à son modèle de servitude indépendante.

Le propriétaire/L'avocat du propriétaire doit préparer le document de transfert de servitude et le soumettre à Hydro Ottawa accompagné des documents indiqués ci-dessous.

- Accusé de réception et directive à l'intention d'Hydro Ottawa de signer, avec la description officielle de la propriété. **Le signataire est Kevin Perez-Lau – Gestionnaire, Conception de distribution**
 - Documents préparatifs de transfert de servitude
 - Modèle de servitude d'Hydro Ottawa (général ou spécifique)
(La description officielle doit être ajoutée par l'avocat à l'annexe « A »)
 - Les servitudes générales doivent être accompagnées d'une lettre signée approuvant leur caractère général et indiquant les biens d'Hydro Ottawa
 - Déclaration en préparation de l'impôt sur le transfert d'actifs
 - Copie du plan d'arpentage enregistré
6. Hydro Ottawa doit retourner la documentation de servitude signée au propriétaire/à l'avocat du propriétaire aux fins d'enregistrement.
 7. Le propriétaire/L'avocat du propriétaire doit acheminer une copie de la servitude enregistrée à Hydro Ottawa pour conservation dans nos dossiers.